

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLLIVET et COMPE, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÉS, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 15 novembre 1847.

Tout ce qui se passe en Suisse excite le plus vif intérêt en France et surtout dans nos contrées où tant de liens unissent les habitants des deux pays. On suit avec attention les mouvements des troupes; aussi toutes les personnes qui réfléchissent n'ont-elles pas accepté la nouvelle de la prise de Fribourg répandue soit à Lyon, soit à Paris, dès le commencement de la semaine dernière; une ville ne saurait être prise avant d'être attaquée. Aujourd'hui, parce que cette nouvelle donnée prématurément n'est pas encore confirmée, les amis des jésuites en concluent que l'armée de la confédération a éprouvé quelque échec; il n'en est rien.

On ne réunit pas des troupes, en Suisse ni ailleurs, avec la baguette d'une fée; on ne les fait pas encore voyager à travers les airs; et il faut un certain temps pour toutes ces opérations. Bien qu'en Suisse tous les citoyens soient soldats et doivent marcher en cas de guerre, suivant que marche le cadre auquel ils appartiennent, encore n'organise-t-on pas en trois ou quatre jours une armée, avec ses munitions, ses approvisionnements, ses magasins, ses objets de campement, son artillerie de campagne et de siège, et tout ce qui est indispensable à des troupes régulières. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la ville de Fribourg ne soit pas encore prise, qu'il n'y ait pas eu encore d'engagement bien sérieux; des deux côtés on s'arme, on se prépare, on s'observe; toutefois les troupes de la confédération sont entrées sur le territoire du Sonderbund qui déjà a dû céder du terrain.

Ainsi, en même temps que le contingent de Genève arrivait dans le canton de Vaud, le contingent de celui-ci, qui confine Fribourg, s'avancait peu à peu et couvrait la frontière, soit de ce côté, soit sur les bords du Rhône, pour arrêter les Valaisans. L'armée confédérée est, comme on sait, divisée en deux corps principaux: l'un, sous les ordres du colonel Burckhardt et formé des contingents de Genève et de Vaud, marche contre Fribourg par les routes d'Oron, de Moudon et de Payerne; l'autre, formé des troupes de Berne, Argovie et des cantons nord, marche sur Lucerne sous le commandement du général Dufour. Les soldats des cantons éloignés sont réduits à leurs propres forces et font face à l'ennemi; ainsi, le Tessin et les Grisons peuvent lutter contre Uri; Glaris et Zurich enveloppent à moitié Schwytz et Zug. Outre les deux grands corps d'armée qui agissent sur des points différents, il y a donc encore d'autres troupes disséminées, et l'on doit comprendre combien il est difficile d'imprimer à des masses éloignées les unes des autres une direction uniforme, de les faire concourir au même but avec l'ensemble désirable.

Le corps du colonel Burckhardt a passé la frontière et s'est emparé de plusieurs points. Par Châtel-Saint-Denis, Semsales, et par Bulle, sans doute occupée en ce moment, il tient la route de Vevey à Fribourg. D'un autre côté, la colonne partie de Moudon a dû être samedi à Romont, à quelques lieues de Fribourg. Déjà les patriotes fribourgeois, allant à la rencontre des confédérés, s'étaient emparés du château de Romont et d'une certaine quantité d'artillerie, et il est probable que la ville n'aura pas résisté. Enfin l'occupation d'Estavayer, sur la rive orientale du lac de Neuchâtel, et ensuite de Payerne, complétait, en s'appuyant sur Berne, l'investissement de Fribourg.

Il y a à peu près vingt mille hommes autour de cette ville avec soixante pièces d'artillerie; toute résistance est donc impossible et ne peut que faire répandre le sang inutilement. Puissent les hommes qui gouvernent et qui se sont faits les

seides des jésuites ne pas attendre un combat dont l'issue ne saurait être douteuse!

L'éloignement de Lucerne ne permet pas de savoir aussi bien ce qui s'y passe; le général Dufour paraît avoir gardé le plus complet silence sur ses plans. Au surplus, il ne faut pas se dissimuler que la situation de Lucerne est infiniment plus favorable que celle de Fribourg, car elle est défendue par la majorité des cantons du Sonderbund. Toutefois, il faut espérer que, Fribourg prise, Lucerne comprendra qu'il est inutile de prolonger la lutte.

Dans tous les cas, on ne saurait tarder à avoir des nouvelles précises.

Aux noms des personnes qui composent le bureau du banquet réformiste de Lyon, il faut ajouter celui de M. Satin, négociant à Lyon, qui est trésorier du banquet.

COURRIER DE MARSEILLE.

L'approche de la mauvaise saison nous fait craindre, pour cette année encore, les retards extraordinaires qu'ont éprouvés l'hiver dernier tous les courriers, et notamment celui de Marseille, dont la mauvaise organisation et le choix inintelligent des heures de départ et d'arrivée nuisent essentiellement aux relations commerciales entre les deux villes. Il serait cependant facile d'améliorer ce service; nous allons le prouver. Déjà, dans l'état actuel, la marche pendant la belle saison laisse à désirer, puisqu'on perd inutilement beaucoup de temps à Marseille. En effet, le courrier part de Lyon à midi, il arrive à Marseille le lendemain de dix à onze heures du matin, et il n'en repart que le jour suivant de très bonne heure; de sorte que la réponse à une lettre partie de Lyon le 2 ne quitte Marseille que le 4 pour être rendue à Lyon le 5. Mais qu'arrive-t-il dans la saison d'hiver, lorsque les routes sont mauvaises ou encombrées de neige? Le courrier qui part de Lyon le 2 n'arrive plus assez à temps pour être distribué le 3; on ne le rend que le 4, mais déjà la malle-poste de retour est partie, et la réponse à une lettre du 2 ne peut plus se faire que pour le départ du 5 et arriver le 6 à Lyon.

Le même inconvénient se présente pour Lyon. Le courrier parti de Marseille le 5 n'arrive plus assez à temps le 6 pour être distribué avant le départ de midi; de sorte qu'un négociant de notre ville qui, pour traiter une affaire, aura demandé un premier renseignement à Marseille le 2, ne pourra, après la réponse, confirmer son ordre que le 7!

L'administration des postes obvierait à tous ces inconvénients en faisant partir les courriers, savoir: de Lyon à dix heures du soir, et de Marseille à dix heures du matin.

Pendant la belle saison, il serait rendu à Marseille de huit à neuf heures du soir pour être distribué le lendemain matin de sept à huit heures, de manière à laisser deux heures pour répondre, et, dût-il, pendant l'hiver, perdre sept à huit heures, rien ne serait dérangé à la distribution et au temps moral pour les réponses.

Le retour se ferait, dans la belle saison, de huit à neuf heures du matin, et l'hiver, avec sept à huit heures de perdues, encore de quatre à cinq heures du soir, laissant toujours le temps nécessaire à la réponse, et à tous les courriers, même celui d'Alsace, en retard souvent de six à huit heures, toute latitude pour être réexpédiés le soir même dans le Midi.

Nous appelons sur cette modification la sérieuse attention de l'administration des postes.

tion de son regard, je ne découvris rien qui pût l'attirer; il était attaché sur le vide, et cependant des larmes douces et brillantes coulaient lentement sur les joues pâles de la jeune fille. Elle était grande, svelte; je n'ai point vu de forme pure et délicate à l'égal de la sienne. Elle tenait ses belles mains croisées; un de ses bras, appuyé contre le rocher, soutenait en partie le poids de son corps. Elle avait les traits finement et nettement dessinés. Ses grands yeux d'un bleu violet, voilés par de longs cils blonds et recourbés, brillaient d'un éclat humide, respiraient une volupté modeste et craintive.

Je restai en contemplation devant cette figure d'ange prêt à prendre son vol. La jeune fille sentit enfin mon regard et se retourna lentement. Nous étions tout près l'un de l'autre. Je baissai les yeux. Je ne savais que dire, et cependant je ne voulais pas m'éloigner. Après un instant de silence, touché de mon embarras :

— Etes-vous égaré? me dit la jeune fille.

— Je saisis ce prétexte; j'avais perdu mon chemin, je ne savais où passer la nuit.

— Venez au château, me répondit-elle; le bon docteur vous y recevra volontiers. Vous iriez loin, d'ailleurs, avant de trouver un autre gîte.

Elle prit un petit sentier et marcha devant moi. Elle se retourna pour m'avertir chaque fois que nous arrivions à un passage difficile. Elle me vit admirer quelques fleurs sauvages, elle se hâta d'en cueillir plusieurs touffes et me les offrit. Malgré toutes ces attentions muettes, elle ne semblait point désirer qu'une conversation s'établît entre nous; elle répondait à peine à mes questions, et ne détournait point ses regards du soleil couchant.

Qui était-elle? Il y avait dans son maintien un mélange d'humilité et de noblesse qui me jetait dans d'étranges perplexités. Elle ne portait point le costume des paysannes tyroliennes; mais sa robe blanche, rattachée par une ceinture d'étoffe pareille, et qui laissait à découvert ses bras et ses épaules, était trop grossière pour servir de vêtement à une fille riche ou bien née.

Je trouvais même dans la manière dont ma belle compagne m'adressait la parole une douceur qui ressemblait à la soumission. Mais si j'avais sous les yeux soit une servante, soit la nièce de quelque pauvre curé, où prenait-elle sa démarche si calme et si noble? Je rassemblai mon courage

Affaires d'Italie.

L'Alba de Florence nous apprend que les troupes du duc de Modène ont occupé le 6 novembre la petite ville de Fivizzano, qui protestait, ainsi que Pontremoli, contre cette prise de possession qui nous reporte aux mauvais jours de 1814 et 1815. Il paraît que le duc de Modène s'était ménagé des intelligences dans la ville et qu'une trahison la lui a livrée. Au surplus, on fait aujourd'hui si peu de cas des vœux des peuples, on les regarde si bien comme un bétail transmissible d'un propriétaire à un autre, que les malheureux habitants des deux cantons cédés au duc de Modène ne pouvaient pas espérer que la diplomatie fit rien pour eux et les arrachât au sort qui les menace sous l'administration d'un des plus misérables princes d'Italie.

Paris, le 13 novembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le Journal des Débats, pendant plus de deux mois, a dit aux députés de la gauche dynastique : « Savez-vous bien ce que vous faites en vous associant aux banquets réformistes, en allant vous y asseoir à côté des radicaux qui les provoquent, qui les organisent, et qui cherchent à les faire tourner au profit de leurs idées? Vous donnez la main, sans le savoir, sans le vouloir sans doute, à tout ce qu'il y a de plus factieux et de plus anarchique dans le pays. Vous prenez votre part de responsabilité dans ces manifestations, qui n'ont pas seulement pour objet d'attaquer la loi électorale, qui visent plus haut, et dont le dernier mot est le renversement de toutes nos institutions, l'appel à l'insurrection et la substitution d'une nouvelle forme de gouvernement au gouvernement qui existe. »

Il y a long-temps que ces accusations et bien d'autres encore ont été dirigées contre le parti radical, qui les a dédaignées, qui a sagement poursuivi sa route, exposant ses principes, attaquant ce qui lui paraissait mauvais, indiquant au pays la source du mal, et lui disant, autant que les lois de septembre le lui permettaient, comment il pourrait s'en guérir. Les calomnies qu'on a renouvelées contre lui à l'occasion des banquets réformistes, il les dédaigne encore, et compte sur le bon sens des hommes sérieux pour en faire justice.

Ce qui s'est passé au banquet de Lille ressemble bien plutôt à un malentendu qu'à une rupture complète et définitive de l'alliance qui s'est formée entre les diverses nuances de l'opposition sur le terrain neutre de la réforme électorale. Depuis le banquet de Lille, il y a eu un banquet à Avesnes, il y en a eu un autre à Valenciennes. A ces deux banquets on a vu s'asseoir des réformistes qui marchent sous le drapeau de l'opposition radicale à côté de réformistes qui marchent sous celui de l'opposition dynastique. Il y aura dimanche prochain une nouvelle manifestation à Béthune, et le même fait s'y reproduira, sans qu'il en résulte le moindre désordre, le moindre commencement d'anarchie, la moindre confusion dans les principes, dans les paroles et dans la conduite.

Nous ne saurions trop le répéter, la question de la réforme électorale est un terrain neutre sur lequel tous les hommes qui veulent sincèrement l'organisation démocratique de la France peuvent se rencontrer et se donner la main. En vain a-t-on cherché à persuader aux radicaux qu'en s'unissant aux hommes de l'opposition dynastique pour demander avec eux la réforme électorale et parlementaire, ils faisaient fléchir l'inflexibilité de leurs principes; en vain a-t-on dit aux hommes de l'opposition dynastique qu'en se trouvant d'accord avec les radicaux sur une question donnée, ils allaient beaucoup plus loin qu'ils ne voulaient aller. La première assertion n'est pas plus vraie que la seconde. Les radicaux se sont prêtés à une nouvelle expérience qui leur était proposée, sous toute réserve du plus ou moins de confiance qu'ils pouvaient avoir dans son efficacité; les hommes de l'opposition dynastique ont demandé cette nouvelle expérience avec l'espoir qu'elle aurait un résultat heureux, et qu'elle préserverait le gouvernement de tous les périls qu'ils entendaient pour lui, s'il s'obstine à fermer les yeux à l'évidence et les oreilles aux réclamations qui s'élèvent contre lui de tous les points du pays.

Voilà la question des manifestations réformistes réduite à sa plus simple expression : c'est une nouvelle et probablement dernière ex-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 10 NOVEMBRE 1847.

UN DRAME DANS LE TYROL.

LES TROIS FOUS.

I.

Une de mes excursions m'avait conduit dans le Tyrol. Après avoir visité Innsbruck, je m'enfonçai au milieu des montagnes, et me mis à cheminer presque au hasard. Je suivis plusieurs jours un torrent qui de vallées en vallées me conduisit à une gorge tout-à-fait solitaire. D'une rive à l'autre, de rares et maigres sapins entremêlaient leurs rameaux, et les deux montagnes laissaient à leur pied un étroit passage. Elles ne portaient aucune végétation. La pierre dont elles étaient formées, fragile et feuilletée pour ainsi dire, se détachait par couches, et glissait jusque dans la vallée, encombrant encore le lit étroit du torrent. Le soleil couchant dorait le sommet des rochers, mais ses rayons ne pénétraient plus depuis long-temps au fond du ravin. Cette nature en désordre, ces débris épars sur le sol, ce morne silence rendu plus sensible encore par le monotone bourdonnement de l'eau, l'obscurité, la solitude, m'eurent bientôt pénétré d'ennui et d'effroi. Je voulus à tout prix sortir de cet enfer; il me semblait que les deux montagnes me serraient entre elles et m'étouffaient. Je cherchais de l'œil, pour les franchir, un chemin sur leurs flancs déchirés. Mon regard fut arrêté tout-à-coup par une singulière apparition.

Bien au-dessus de ma tête, sur un rocher qu'il semblait également difficile d'atteindre, soit qu'on y montât de la vallée, soit qu'on voulût y descendre du sommet de la montagne, j'aperçus une jeune fille vêtue d'une longue robe blanche. Les rayons du soleil couchant l'entouraient tout entière de leur vapeur lumineuse. Je ne pouvais distinguer ses traits; je voyais seulement ses longs cheveux blonds qui ressemblaient à une gerbe de lumière. Je n'hésitai pas à gravir la montagne; j'arrivai, non sans danger, auprès de la jeune fille. Elle ne parut point s'apercevoir de mon approche, car elle resta penchée sur l'abîme, les yeux fixes, le corps immobile, et sur les lèvres un sourire de bonheur qui ne s'effaçait pas. Je suivis en vain la direc-

et demandai à la jeune fille si elle était Tyrolienne.

— Je ne sais pas où je suis née, répondit-elle.

— N'avez-vous donc plus vos parents pour vous l'apprendre?

— Je ne connais personne qui tienne à moi.

— Quel est votre nom?

— Marie; je ne me souviens pas d'en avoir jamais porté d'autre.

Je la regardais avec un étonnement croissant; elle s'était arrêtée et son trait aux derniers rayons du soleil.

— Que voyez-vous donc? lui demandai-je.

Elle se retourna, et me dit :

— Ne vous étonnez pas, Monsieur; je suis folle.

Ses beaux yeux se remplirent de larmes.

— On ne me l'a jamais avoué, mais je le sais. Je n'ai aucune des choses qui font la vie de tout le monde, ni occupations, ni espérances, ni désirs. Mais avez-vous quelquefois regardé fixement le soleil? Il semble, en se détournant, qu'on le voit encore, et ses rayons éteints brillent long-temps pour les yeux qu'ils ont éblouis. Eh bien! un grand bonheur oublié m'a laissé une image qui me suit comme le reflet de la lumière. Je ne sais d'où elle vient, ce qu'elle est... Il me reste seulement une pensée confuse qui se rattache à des événements dont je ne garde point la mémoire; mais elle est toute ma vie, toute ma joie... Oh! je suis bien heureuse!

Elle ne me quitte jamais. C'est d'elle que je rêve; c'est elle qui me sourit quand j'ouvre les yeux. Dès que j'arrête fortement mon regard, je la vois sortir comme un nuage et s'épanouir... Là, tout-à-l'heure, baignée par ces derniers rayons de pourpre et d'or, qu'elle était belle!

— C'est sans doute l'image de quelqu'un que vous avez connu, aimé...

— Un souvenir du ciel, me répondit la jeune fille. Aussi, je tâche d'être bonne pour retourner là-haut.

— Mais, repris-je, quelle est donc cette image?

— Voilà la question qu'on m'adresse sans cesse et à laquelle je ne sais pas répondre. Je n'ai point de parole pour exprimer la beauté du charmant fantôme que j'aperçois toujours; si je le considère long-temps, je vois ses traits devenir lumineux, s'entourer des couleurs de l'arc-en-ciel, s'altérer... Et pourtant c'est toujours mon bien-aimé, mon ange!

Elle s'arrêta, ses yeux devinrent fixes, et une inexprimable joie illumina

périence. Quand elle sera faite, si elle aboutit à une réforme électorale et parlementaire en harmonie avec les tendances essentiellement démocratiques du pays, le pays n'aura qu'à s'en applaudir, puisque, par la seule force de sa volonté et de sa persévérance, par le seul ressort des institutions qui lui restent, il aura accompli pacifiquement, sans trouble, sans secousse, sans alarmes pour aucun intérêt, une grande réforme. Si, au contraire, elle échoue, les partis se retrouveront dans la situation où ils étaient avant de conclure une alliance contre laquelle le *Journal des Débats* ne se serait pas élevé aussi souvent et avec autant de vivacité depuis le banquet du Château-Rouge, s'il n'avait pas reconnu dès le principe, avec le coup d'œil qui ne manque pas aux hommes qui ont fait de la politique l'étude de toute leur vie, qu'elle devait être décisive contre le système qu'il sert depuis dix-sept ans.

— On annonce que l'ordonnance de convocation des chambres pour le 27 décembre prochain sera lundi ou mardi au *Moniteur*. Un certain nombre de députés ne l'ont pas attendue pour se rendre à Paris, et ils y arrivent chaque jour, apportant de leurs départements des nouvelles qui témoignent du bon effet qu'y ont produit les manifestations réformistes.

Le ministre lui-même semble reconnaître ce résultat, puisqu'il a décidé qu'à l'exception de deux ou trois hommes peut-être, aucun député ne figurerait dans la promotion de vingt-cinq à trente pairs qui se prépare et qui précédera de quelques jours la prochaine réunion des chambres.

— Le conseil-général de la Seine, dans la séance d'hier, a émis, à la majorité de 25 voix contre 10, un vœu en faveur de la réforme électorale. Ce vœu est ainsi conçu :

« Considérant que seize années d'expériences ont révélé de graves imperfections dans la loi électorale du 19 avril 1831, et ont démontré la nécessité et l'urgence d'en modifier plusieurs dispositions,

» Le conseil émet le vœu que le gouvernement et les chambres s'occupent avec sollicitude de la révision de cette loi dans la prochaine session législative. »

Quatre membres se sont abstenus. M. Rambuteau a prétendu, selon le mot d'ordre donné à tous les préfets, que le conseil n'avait pas à s'occuper de cette matière. On a répondu que le droit d'émettre un simple vœu ne pouvait être refusé au conseil, et que jusqu'à présent les vœux de cette nature avaient été si peu contestés, que le ministre lui-même les avait consignés dans le rapport qu'il présente tous les ans aux chambres.

— M. Bresson n'était pas en Amérique, comme nous l'avons dit, quand la révolution de juillet éclata. Il entra en France sous le ministère Polignac, qui l'attacha au cabinet. A la révolution de juillet, M. Bresson resta dans son emploi, et devint, par le fait, gardien du portefeuille des affaires étrangères. Il fit deux parts des correspondances précieuses qu'il avait entre les mains, et il opéra des restitutions importantes dont on lui sut gré au Palais-Royal. Le duc d'Orléans, depuis Louis-Philippe, avait en effet rendu de fréquentes visites à M. de Polignac, ministre, et lui avait remis diverses notes tendant à prouver que Ferdinand VII n'avait pas le droit d'abolir par un simple décret un ordre de succession reconnu par l'Europe et garanti par des traités.

— Dans un article sur la situation critique des Antilles anglaises, le *Times* signale une dépêche du bureau des colonies au gouverneur de la Jamaïque, et par laquelle, après un exposé succinct des embarras et du malaise qui travaillent la production de ces contrées, il est proposé, comme remède au manque de bras, d'autoriser la traite des travailleurs libres de la côte d'Afrique. Les essais tentés pour introduire des *coolies* indiens ayant prouvé que ceux-ci étaient également impropres au travail et au climat des Antilles, il est décidé de permettre aux navires marchands, en retour de voyage, de toucher aux points de la côte d'Afrique où la traite des esclaves n'est pas pratiquée, pour en ramener des engagés volontaires. Déjà le principe de cette mesure a reçu son application sur une petite échelle, et le bâtiment à vapeur de l'état le *Growler* a transporté d'Afrique aux Antilles quelques cargaisons de ce genre.

Ainsi, voilà l'Angleterre qui, après avoir émancipé les noirs de ses colonies, après avoir proscrit la traite des Africains au nom de l'humanité et exercé sous ce prétexte le droit de visite, en revient à cette traite abhorrée, sous une forme déguisée, il est vrai. Mais, pour qui sait par quels moyens de guerre et de contrainte s'effectuait la traite des esclaves, il n'est pas douteux que celle des engagés ne donne lieu sur la côte d'Afrique aux mêmes procédés violents, et que la ruse ou la force ne soient employées par les traitants pour livrer aux colonies anglaises la quantité de travailleurs volontaires dont elle a besoin.

Il sera donc prouvé de nouveau, à la face de l'univers, que l'Angleterre, en proclamant l'abolition de la traite, n'avait fait que mettre l'hypocrisie au service de son intérêt.

L'honorable M. Larabit, député de l'Yonne, vient d'adresser aux électeurs de l'arrondissement d'Auxerre le compte-rendu de sa conduite pendant la dernière session.

Après avoir rappelé les révélations scandaleuses qui se sont produites dans ces derniers temps, M. Larabit s'exprime ainsi :

son beau visage. Au bout d'un moment, elle reprit la route, mais en silence.

Nous avions gagné le sommet de la montagne. J'aperçus alors à nos pieds un vieux château presque ruiné; un misérable village se serrait contre ses tours délabrées. La nouvelle vallée que nous venions de découvrir était moins étroite, moins sauvage que celle d'où je sortais; mais son aspect me parut plus triste encore. Les rochers n'y montraient pas leurs formes bizarres; mais la terre qui les recouvrait ne pouvait nourrir qu'une végétation jaunâtre et rabougrie. On voyait de loin en loin un champ cultivé à grand-peine; on en pouvait compter les maigres épis. Le spectacle de cette lutte sans succès contre une nature rebelle serrait péniblement le cœur.

La jeune fille descendit rapidement jusqu'au jardin dont le vieux château était entouré. Les arbres, qu'on laissait maintenant croître à leur guise, entremêlaient leurs branches et faisaient rapidement la conquête des allées.

Mais devant le portail je remarquai des fleurs superbes, et je devinai à quelles mains elles devaient de s'épanouir si belles, car ma compagne s'arrêta et les examina avec amour. Elle était à genoux et relevait doucement un rosier courbé par l'orage, lorsqu'un homme, sortant du château, vint à sa rencontre. Quel ne fut pas mon étonnement de reconnaître en lui le docteur B..., un des plus intimes amis de ma famille, le meilleur guide de ma jeunesse et le plus aimé! Depuis un an et demi je ne savais ce qu'il était devenu. Je me jetai dans ses bras.

Quand la première effusion de tendresse fut passée, le docteur demanda à ma compagne par quel hasard elle m'avait conduit au château. Elle se releva et me regarda avec attention.

— Je ne sais plus, dit-elle. J'ai pensé depuis à autre chose. Vous savez bien que je n'ai pas de mémoire.

Je racontai à mon ami ce qui s'était passé entre la jeune fille et moi.

— Tu auras, me répondit-il, un gîte ici, non seulement pour cette nuit, mais pour tout le temps que tu voudras bien dévouer à ton vieil ami.

Une femme vint nous interrompre en annonçant au docteur que la comtesse s'ennuyait et serait bien aise de le voir. Il rentra aussitôt dans les appartements, et je le suivis.

L'intérieur du château me sembla fort en désordre, mais encore tout empreint des traces d'un grand luxe. Il semblait même que cette splendeur

Le scandale est bien plus grand encore quand nous examinons ce qui se passe dans un grand nombre de collèges électoraux et dans la chambre même, où les ministres établissent leurs marchés politiques. C'est là que l'improbité politique, plus funeste aux états, et aussi honteuse que l'improbité privée, vient étaler sa honte et son impudeur. Nous avons vu des procès, jusqu'à présent inouïs en France, qui ont constaté la vente des consciences et des suffrages avec les formes les plus grossières. Qu'importe, au reste, les formes, s'il y a un marché? La honte n'est-elle pas la même? Le marché n'est-il pas plus criminel encore pour des hommes bien élevés que pour ces hommes grossiers qui se croyaient, disaient-ils, dans un marché aux bestiaux? Qu'importe encore la monnaie, si le marché a lieu? Le marché n'est-il pas aussi honteux pour une place ou une simple espérance que pour une somme d'argent? Ne se traduit-il pas toujours en argent, si la place est donnée, ou en fausse monnaie, si l'espérance a été mensongère, comme cela arrive quatre-vingt-dix fois sur cent.

Si de semblables hontes se voient souvent dans des collèges de 150, 200, 300 électeurs, à qui la faute, si ce n'est aux ministres, qui les tolèrent dans leurs agents ou leurs candidats, qui les encouragent par leurs propres exemples dans la chambre des députés, dans cette chambre qui devrait être un sanctuaire toujours pur? N'y a-t-il pas là un marché ouvert pour les apostasies? N'y a-t-il pas là un tarif des consciences, et n'en voit-on pas souvent d'évidentes et audacieuses applications?

Il y a près de dix-sept ans que j'ai l'honneur d'être le député de l'arrondissement d'Auxerre; il y a déjà bien des années que j'ai dit: La législation électorale est mauvaise; elle dissémine trop les électeurs. On cherche à les effrayer, à les tromper, à les séduire. J'ai dit aussi qu'on cherchait à effrayer, à tromper et à séduire les députés; bientôt le mal n'était que trop avéré, et il fait, d'année en année, des progrès inquiétants pour l'honneur et la durée des institutions représentatives.

C'est une triste vérité désormais reconnue et proclamée partout; partout des voix généreuses réclament la réforme parlementaire et la réforme électorale.

Un journal de Londres, le *Sun*, commente les discours prononcés au banquet de Guildhall. Le *Sun* estime que les discours de lord John Russell et de M. le duc de Broglie ne suffisent pas pour inspirer une confiance absolue dans les bonnes dispositions mutuelles de deux gouvernements qui sont loin de suivre la même voie.

Notre seule attente de la continuation de la paix entre la France et l'Angleterre, ajoute ce journal, repose actuellement sur notre croyance dans le bon sens de la population française et notre conviction de l'habileté et de la modération du gouvernement anglais. Ce serait une absurdité que de compter, pour le maintien de la tranquillité, sur le cabinet dirigé par M. Guizot. Les doctrines perverses consignées dans le livre de M. de Metternich, adoptées par les administrateurs du cabinet des Tuileries, ne peuvent être rendues inoffensives que par l'attitude résolue de nos hommes d'état et la voix unanime de 35 millions de Français.

NOUVELLES MANOEUVRES DU MONOPOLE.

Le bruit court que la compagnie charbonnière aurait gagné plusieurs industriels de Rive-de-Gier, en leur accordant des traités pour dix ans, d'après lesquels elle s'engagerait à ne pas leur vendre la houille au-dessus d'un prix convenu.

Ce serait, comme on voit, de petits monopoles institués à l'ombre d'un grand, au profit des vassaux privilégiés de la compagnie, et au détriment des industries auxquelles des traités semblables n'auraient pas été accordés.

Si ce fait est vrai, et nous sommes malheureusement fondés à le croire tel, il tomberait sous le coup de l'article 419 du code pénal sur les coalitions.

Quoi qu'il en soit, nous plaindrions les industriels qui se seraient laissés ainsi séduire par les caresses féodales des accapareurs de notre bassin. Ils en auraient été tellement la dupe, qu'ils signent ou ont signé une pétition en faveur du monopole, réclamant avec instance sa consécration en société anonyme; ils ne pouvaient pas moins faire pour les gros vendeurs de charbon qui les honorent de leurs compromettantes préférences.

Bien compromettantes, en effet, sont les faveurs que ces favoris de la houille acceptent avec tant de faiblesse!

Imprévoyants industriels! Ils bornent leur horizon à une distance de dix années. Cela suffit à leur ambition. Après eux la fin du monde. Voilà bien comment raisonne l'égoïsme du siècle!... Mais ceux qui n'auront pas réalisé encore leur fortune, mais les fils ou les neveux ou les compatriotes de ces aveugles négociants se retrouveront dans dix ans en présence d'un monopole d'autant plus insupportable, d'autant plus vexatoire, qu'il aura été affermi, encouragé par de coupables complaisances.

Oui, nous plaignons les hommes qui ont déserté la cause de l'industrie au moment où des défenseurs énergiques, désintéressés, luttent pour la sauver; au moment où, malgré ses vantardises, malgré la hausse de ses actions, le monopole n'a jamais été plus ardemment combattu, plus sérieusement compromis.

Mais la justice ne fermera pas les yeux sur toutes ces petites baronnies industrielles que les hauts et puissants seigneurs du charbon prétendent ériger dans notre pays. Ces symptômes sont trop alarmants pour qu'on ne les prévienne point. Si le patriotisme ne dit rien à ces cœurs faibles, c'est à la magistrature de les avertir. Puisse-t-elle les éclairer assez tôt sur la portée de ces honteux compromis!

eût cessé tout-à-coup et à une époque peu reculée. Des meubles richement dorés, mais que l'humidité avait déjà noircis, des tentures fraîches encore, mais que les toiles d'araignées couvraient d'une dentelle grisâtre, de belles peintures inachevées, témoignaient que les maîtres du château n'avaient rien voulu épargner pour égayer leur demeure maintenant sombre et déserte. Nous traversâmes de longues galeries où la lumière de la lampe que nous portions se perdait sans arriver jusqu'aux murs. Le docteur ouvrit enfin la porte d'une pièce moins abandonnée. Je fus ébloui par la flamme que jetaient les débris d'un pin entier, entassés dans la cheminée de marbre blanc, dont le manteau, très élevé, très large, orné de sculptures précieuses, formait comme un antre profond. On avait poussé dans cette retraite un fauteuil et une table en bois de chêne. Une femme y avait pris place; penchée sur son ouvrage, elle dessinait à la lueur du feu; au bruit de nos pas, elle se leva.

Elle pouvait avoir trente-cinq ans; quoiqu'elle eût perdu l'apparence de la jeunesse, elle était belle encore, mais sa physionomie semblait dure et violente. Son front bas, sa tête aplatie, les flots de cheveux noirs qui tombaient autour de son visage, ses yeux ardents, enfoncés, entourés d'une ligne bleuâtre, voilés par des sourcils droits qui se rejoignaient au milieu du front; sa bouche un peu grande, aux lèvres épaisses, aux dents blanches et serrées; son nez aquilin, ses narines ouvertes, gonflées, frémissantes; son teint mat et pâle, un pli surtout à l'angle des yeux, lui donnaient une expression de désirs et de dédain qui déplaisait, mais en fascinait.

Elle fixa sur moi un regard scrutateur, puis elle le tourna vers la jeune fille et l'examina à son tour.

— Quel est ce jeune homme? dit-elle.

— Je ne sais pas, répondit ma compagne en s'approchant de l'être.

Elle s'assit à terre et resta en silence à contempler les flammes qui jaillissaient et mouraient.

La femme se retourna, me fit assiéger d'un geste et me demanda quel hasard lui permettait de me donner l'hospitalité.

— Le château des comtes de Schwarzenbourg, mes ancêtres, n'est sur le chemin de personne; j'y vis toujours seule, et je considère comme un rare bonheur d'y recevoir un hôte égaré.

Dès qu'elle sut le nom de ma famille, la comtesse se rappela plusieurs de mes parents qu'elle avait rencontrés. Ses souvenirs se reportèrent au

Nous reconnaissons l'arbre à ses fruits. Le monopole ne pouvait produire que des actes inavouables. On exploite aujourd'hui les intérêts particuliers des principaux industriels pour s'en faire des alliés sûrs et marcher audacieusement à l'oppression de tous.

Se servir de Rive-de-Gier afin de vaincre Saint-Etienne, c'est habile; mais les honnêtes gens ne verront là qu'une immoralité de plus, sur laquelle nous appelons toute la sollicitude de la magistrature.

(Union.)

LIGUE DOUANIÈRE ITALIENNE.

La *Gazette Piémontaise* du 8 novembre contient un document important pour l'Italie. C'est l'acte établissant une ligue douanière entre les états de Rome, de Toscane et de Sardaigne.

Les signataires de l'acte dont nous parlons manifestent l'espoir que le roi de Naples et le duc de Modène donneront leur adhésion à cette ligue. Nous le souhaitons de tout notre cœur. On peut dire désormais que l'avenir de la cause italienne est assuré.

Voici ce document important :
« Mgr. Corboli-Bussi, prélat de S. S., et le chevalier Martini, chambellan de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane, se sont réunis, le 3 courant, au ministère des affaires étrangères de S. M. le roi de Sardaigne, et ont signé la déclaration suivante :

» S. S. le suprême pontife Pie IX, S. M. le roi de Sardaigne et S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane, duc de Lucques, constamment animés du désir de contribuer, par leur union réciproque, à l'accroissement de la dignité et de la prospérité italiennes; persuadés que la base véritable et substantielle d'une union italienne est la fusion des intérêts matériels des populations formant leurs états; convaincus, d'un autre côté, que cette union sera très utile à l'industrie et au commerce national; confirmés dans ces sentiments par l'espoir d'obtenir l'adhésion des autres souverains d'Italie, ont résolu de former une ligue douanière entre leurs états respectifs. A cet effet, les soussignés, en vertu des pouvoirs à eux délégués par leurs souverains, déclarent ce qui suit :

» Art. 1^{er}. Une ligue douanière est convenue en principe (*in massima*) entre les états du Saint-Siège, de Sardaigne, de Toscane et de Lucques. Elle doit s'effectuer par la nomination de commissaires spécialement chargés par les hautes parties contractantes de former un tarif de douane et de poser des bases équitables pour la part distributive du produit commun.

» Art. 2. Dans la formation primitive de ce tarif et dans les révisions ultérieures qui seront faites périodiquement dans un délai à établir, on cherchera à se rapprocher de la plus sage liberté commerciale compatible avec les intérêts respectifs.

» Art. 3. L'époque et le lieu de la réunion du congrès des commissaires seront déterminés aussitôt que l'on connaîtra les intentions définitives de S. M. le roi des Deux-Siciles et de S. A. R. le duc de Modène, relativement à l'adhésion à la ligue douanière.

» Fait, l'année et le jour ci-dessus 3 novembre, en triple original.

» GIOVANNI CORBOLI-BUSSI. E. DI SAN MARZANO. G. MARTINI. »

Afrique française.

On écrit de Djigelly, le 5 novembre 1847 :

« Une tribu importante des environs de Djigelly, les Beni-Chougrat, vient de faire sa soumission; ses chefs sont en ce moment à Constantine pour recevoir l'investiture. On pense que cet exemple sera suivi par d'autres tribus kabyles; quelques personnes espèrent que, par suite, le blocus qui pèse sur Djigelly sera à demi levé, et que des communications pourront s'établir avec le dehors. Nous ne comptons point encore sur un pareil résultat, qui n'aura lieu sans doute que lorsque nos troupes se seront montrées dans ce massif de montagnes qui forme ce qu'on appelle le Sahel de Djigelly.

» Un certain nombre de chefs indigènes de la province de Constantine doivent, dit-on, s'embarquer à Philippeville le 18 de ce mois; ils se rendront à Alger, conduits par M. Vignard, interprète principal de l'armée d'Afrique, pour y saluer le nouveau gouverneur-général, qu'ils connaissent tous, et dont tous ont gardé un souvenir bien cher. Ces chefs se font une fête de ce voyage, qui est une haute marque de distinction.

» L'administration militaire a reçu ordre de livrer aux indigènes un certain nombre de quintaux de blé pour les semences; comme la dernière récolte a été dévorée par les sauterelles, il est de toute nécessité de prêter ces grains; c'est une mesure à la fois humanitaire et politique. Les indigènes qui avoisinent Philippeville, bien qu'ils aient eu cette année une belle récolte, se proposent néanmoins, aux premières pluies, de labourer plus qu'ils n'ont fait jusqu'ici; le haut prix des céréales leur a prouvé qu'ils ne doivent pas se borner exclusivement à élever des bestiaux. »

Chronique.

Un pauvre ouvrier alsacien tout récemment arrivé dans notre ville, où il croyait trouver de l'occupation, s'est pendu, samedi dernier, dans une petite chambre qu'il avait louée, montée de la Grande-Côte.

— On lit dans le *Journal de Villefranche* :
« Nos campagnes continuent à être infestées de mendiants. La stagnation du commerce amoindrit l'avenir heureux que promettait l'abondance des céréales. Il est évident que l'ouvrier sans travail ne peut s'en procurer à aucun prix, il est certain que l'on sera obligé

temps où elle était, au milieu de toutes les fêtes, la plus belle, la plus adorée, où elle réunissait à ses pieds une société heureuse de la voir et de l'imiter, où dans ce château retentissaient le bruit des danses, les chansons des vassaux montagnards, les cors des chasseurs. Elle s'animait à ces récits. Elle avait sans frémir lancé son cheval d'un rocher à l'autre et franchi le précipice. Elle avait valsé jusqu'au matin sur cette pelouse verte. Cependant ses yeux ne me quittaient plus; ils cherchaient dans les miens une pensée qu'ils n'y trouvaient pas sans doute, car la figure de la comtesse prenait une expression d'impatience croissante. Tout-à-coup elle se retourna et dit à la jeune fille :

— Marie, pourquoi t'occuper de son image quand il est là?

Marie bondit et me regarda en face; puis elle secoua la tête et se rassit lentement.

La comtesse, après un moment de silence, reprit la conversation qu'elle avait si brusquement interrompue. Sa préoccupation s'effaça, du moins en apparence, et fit place à une amabilité un peu cavalière, mais fort attrayante. Cette femme possédait à merveille le laisser-aller d'une grande dame qui permet qu'on ne la respecte pas, et fait sentir cependant qu'elle saurait obliger à la respecter. Elle avait une hardiesse de pensées et de paroles qui dominait et entraînait sans plaisir, et qui, lui tenant lieu d'esprit ou de grâce, la rendait fort dangereuse. Peu d'hommes consentent à rester en arrière de la femme qui les traite avec cette nuance de provocation et de mépris. Un entretien semblable aurait mené loin des esprits moins jeunes et moins excitables que le mien; aussi le bon docteur eut-il peur des résultats de ma mauvaise honte. Il nous interrompit en disant :

— Voilà l'heure de vous retirer, Madame; les veilles vous sont interdites.

La comtesse se leva et me tendit la main, que je crus devoir baiser. En m'inclinant ainsi vers la table, mes yeux tombèrent sur le dessin que la châteline avait abandonné à notre arrivée; il présentait un aspect bizarre, et j'eus quelque peine à y reconnaître un profil dont on avait cherché les traits avec une telle opiniâtreté que les corrections s'étendaient sur toute la feuille de papier. On ne voyait pas sans surprise ces vingt figures en chassées l'une dans l'autre et qui offraient toutes les expressions, tous les types. J'allais hasarder une question, mais le docteur me prit par le bras et m'emmena. Marie suivit la comtesse.

H. NAVARRE.

(La suite à un prochain numéro.)

de recourir à des quêtes, non moins fréquentes que celles de l'année dernière.

En présence de cette nécessité, on ferait bien de renvoyer à une époque moins difficile les souscriptions qui se préparent pour combler le déficit du trésor des Etats-Romains; ces souscriptions seraient même plus productives, et nos pauvres en souffriraient moins.

Vendredi de la semaine dernière, on a trouvé à Cogny (Rhône), près des bords du Morgon, à cent pas d'un moulin, à la profondeur d'un demi-mètre, cinq sépultures remontant à des temps reculés. Les corps étaient encadrés par des pierres plates qui reposaient sur le tranchant, et recouvertes par d'autres pierres plates; le visage était tourné vers l'orient, ce qui indique une sépulture chrétienne. Les ossements paraissent assez bien conservés; on a remarqué une mâchoire qui était encore garnie de toutes ses dents. Au plus léger contact, tout tombait en poussière.

Ces sépultures ne renfermaient ni médailles, ni monnaies, ni inscriptions. La terre qui les recélait est à l'exposition du midi.

Il y a quelques années, on avait découvert près du hameau de La Brosse, même commune, dans un *chirat*, deux cadavres enterrés de la même manière que les précédents.

Plus anciennement encore, on avait trouvé au lieu de Champolin deux ou trois cadavres enfouis de même.

Tous les points désignés pour ces découvertes sont fort éloignés de l'église de Cogny et du lieu des sépultures ordinaires.

Les mêmes ouvriers terrassiers qui ont trouvé les corps près du Morgon en ont découvert depuis un bien plus grand nombre dans la commune de Belmont, canton d'Anse. En creusant un fossé d'une longueur de deux cents pas, ils ont déterré, dans toute cette longueur, une suite non interrompue de crânes humains, encadrés dans des pierres d'une forme semblable à celle dont nous avons parlé; les autres ossements étaient épars.

Ces dépouilles peuvent remonter à une époque néfaste, où la peste, à la suite d'une famine, aurait porté le ravage dans les populations; les cimetières ordinaires ne suffisant pas, on aurait enterré les corps sur d'autres points disséminés.

Le célèbre compositeur allemand, Félix Mendelssohn-Bartholdy, dont le nom était devenu européen, et qui était attendu à Lyon l'été prochain, est mort à Leipzig le 4 novembre.

Jeudi soir, à Saint-Etienne, la rue de Lyon a été épouvantée par un crime atroce. Un compagnon ferblantier a frappé de coups de couteau la femme de son patron, et, pour faire taire un enfant de quatre ans qui appelait au secours de sa mère, il le piétinait cruellement.

L'auteur de cet assassinat est un nommé Fontrouge, natif d'Aurillac. Il a été arrêté dans les circonstances suivantes:

Vendredi, à dix heures du matin, M. Marin jeune vint prévenir M. Estivalèzes, commissaire de police central, qu'un individu appuyé sur la grille de l'Hôtel-de-Ville, sous les fenêtres mêmes du bureau du commissariat, rendait en abondance par la bouche des caillots de sang et venait de s'affaïsser sur lui-même. Sa tête et son cou étaient affreusement enflés, ses yeux étaient injectés de sang; il ne pouvait proférer une parole. M. Estivalèzes fit transporter tout aussitôt cet inconnu à l'hospice. Là, en lui enlevant sa cravate, on reconnut qu'il avait au cou plusieurs blessures graves faites par un instrument piquant; on pensa que cet homme avait voulu se suicider; mais, après une inspection plus minutieuse des blessures, M. le docteur Soviche et le M. docteur Freydet pensèrent qu'elles avaient, au contraire, été faites par une main étrangère. Cette déclaration était grave. M. Estivalèzes se rappela tout-à-coup cette circonstance, que lorsque M. Marin jeune avait dit à cet individu qu'il allait prévenir la police, celui-ci avait caché sa figure dans ses mains. Des soupçons naissent dans l'esprit du commissaire, qui fait appeler M. Chabrut à l'hospice et lui montre l'inconnu. M. Chabrut reconnaît son ouvrier, l'assassin de sa femme et de son enfant.

Fontrouge a-t-il voulu se suicider, ou bien est-ce en se défendant que M^{me} Chabrut lui aura fait, avec ses ciseaux, les blessures graves qui mettent ses jours sérieusement en danger? L'instruction qui se poursuit l'apprendra. En attendant, le seul motif que l'on connaisse à ce lâche assassinat, c'est la cupidité. Une somme de 1,000 fr. était déposée dans l'armoire. Fontrouge le savait, et c'était sans doute pour s'en emparer que ce misérable ne reculait pas devant ce double assassinat.

L'enfant est hors de danger, mais on n'a qu'un faible espoir de sauver M^{me} Chabrut.

On lit dans le *Mercure Séguisien*:

Virieux et Pélussin sont deux centres de population fort importants, situés sur le versant oriental de Pilat, ne formant qu'une seule paroisse. L'église commune, ancien et respectable monument avec crypte souterraine, était bâtie au centre de Pélussin. Les habitants de Virieux ont fini par trouver qu'elle était éloignée et ont demandé une succursale. Cette demande légitime exigeait la création d'une seconde cure, et aurait peut-être entraîné la formation d'une nouvelle municipalité. Afin de concilier tous les intérêts et ceux de l'économie, il fut décidé qu'on bâtirait une nouvelle église pour le service du culte des deux populations sur un terrain situé entre Virieux et Pélussin. L'église est bâtie, mais voilà que ni l'une ni l'autre des deux communes n'est satisfaite aujourd'hui d'une combinaison qui devait concilier tous les intérêts.

Pélussin veut conserver son ancienne église qu'on parle de démolir, et Pélussin a raison de s'opposer à cet acte de vandalisme, mais à la condition que son opposition ne se manifeste que par des actes légaux et honorables.

Virieux, qui était glorieux du succès remporté sur sa rivale, est non moins inquiet et mécontent que Pélussin. Des étrangers sont venus acheter les terrains à l'entour de l'église, ont construit de beaux cafés, d'élégants magasins, des auberges confortables, et acheteurs, vendeurs, consommateurs sont accourus sur ce point; les marchés mêmes ont déserté Virieux et Pélussin pour un emplacement plus commode; tout ce qui constitue la vie des petites localités se groupe autour du nouveau clocher; de là éris et mécontentement des deux côtés, malaise en haut, malaise en bas, regret partout.

Par la connaissance que nous avons de l'esprit de ces deux communes, nous avons donc appris avec plus de douleur que de surprise l'acte incroyable, le crime qui a failli anéantir la nouvelle église, cause innocente de ces colères, et dont les coupables peuvent aussi bien appartenir à Virieux qu'à Pélussin.

Mardi 9 novembre, des malveillants se sont introduits la nuit dans la nouvelle église paroissiale, dont l'architecte devait, aujourd'hui même, reconnaître les travaux; ils y ont placé un baril de poudre qui a fait explosion et détruit toutes les boiseries, les croisées et le plafond. La solidité des murs n'a pas toutefois été gravement compromise. On ignore quels sont les auteurs de ce crime, quoiqu'on ait cependant des soupçons que le temps et la justice ne manqueront pas certainement d'éclaircir. M. le lieutenant de gendarmerie, qui était ici en tournée, et qui devait repartir pour Saint-Chamond, se trouverait tout prêt pour commencer l'instruction, qu'acheveront M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction, qui sont appelés immédiatement de Saint-Etienne.

La commune d'Outre-Furens (Loire) ayant demandé à la Compagnie des Mines les droits de redevance qui lui étaient dus pour l'exploitation au-dessous de ses chemins, la Compagnie a formellement refusé. Pourtant ces droits ont été payés sans contestation jusqu'à ce jour par les concessionnaires qui ont cédé leurs mines à la Compagnie.

M. Wéry et M. Néron ont offert de s'acquitter pour le temps qu'ils ont exploité; les dissidents, entre autres M. de Rochetaillée, ont payé ou sont sur le point de se libérer. La commune, en un mot, n'éprouve de refus que de la part du monopole.

Ces faits peuvent se passer de commentaire.

Le conseil municipal a nommé une commission chargée de poursuivre la Compagnie devant les tribunaux.

Le 1^{er} novembre, deux bergers gardaient leurs bestiaux dans un pré aux environs de Bourg; l'un d'eux, qu'on avait laissé, avec une imprudence bien coupable, s'armer d'un pistolet, l'a déchargé sur son camarade à la distance de trois mètres. Le pistolet était chargé, dit-on, de plusieurs grains de plomb. Le malheureux enfant a trois blessures heureusement sans gravité.

On écrit de Beaune:

Un grand malheur est encore venu affliger le village de Serrigny. Il y a quelque temps, c'était un loup qui causait la mort d'un père de famille et en blessait un autre qui n'est pas encore entièrement rétabli; aujourd'hui, c'est un chien atteint d'hydrophobie qui se jette sur une femme et lui fait une profonde blessure au bras, puis cet animal fond sur un enfant et le mord cruellement au bas des reins. Poursuivi par deux personnes du pays pendant l'espace de deux lieues, traversant le faubourg Saint-Nicolas de Beaune et les villages du Vernois, Challonges et Comberthault, on peut l'atteindre dans ce dernier pays et le tuer; mais, dans sa course, cette bête furieuse a mordu des chiens dans tous les endroits cités.

Une cuillère en argent, marquée J. M., saisie sur un voleur, est maintenant déposée au bureau de la police de sûreté. On peut s'y adresser pour reconnaître et réclamer cet objet.

Un sieur Bricard exploitait depuis quelque temps les communes limitrophes des départements de la Haute-Marne et de la Côte-d'Or. Il se faisait passer pour marchand de grains, de vins et de chevaux, vendait à bon marché ses prétendues denrées, ses chevaux fabuleux, se faisait donner des arrhes, servir à diner, et quittait le village pour aller faire le même commerce dans un autre. S'il ne vendait rien, ou s'il ne touchait rien d'avance sur le prix de la vente, il faisait en sorte de se dédommager en enlevant soit du linge, soit des bijoux. Les communes de Chalancé, de Bousenois, de Grancey-le-Château, etc., etc., furent le théâtre des exploits de ce nouvel escroc.

La gendarmerie de Prauthoy se mit en campagne pour arrêter les opérations commerciales de Bricard; mais celui-ci semblait sentir de loin la maréchaulsée, de sorte qu'il sut lui échapper assez adroitement pendant une quinzaine de jours. Mardi dernier, sur le soir, on prévint la brigade de Prauthoy que Bricard était à Baissey. Deux gendarmes montèrent à cheval sur-le-champ, et, à neuf heures du soir, Bricard entra dans la maison de sûreté de Prauthoy.

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Samedi 13 novembre. — Soies ouvrées, 53 ballots; soies gréges, 12 ballots; dernier numéro placé, 926.

Spectacles du 15 novembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche.
THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Le Réveil du Lion, vaudeville. — Gaspardo-le-Pêcheur, drame en quatre actes précédé d'un Prologue. — Les Frères Dondaine, vaudeville.

Nouvelles diverses.

On lit dans le *Gleaner d'Eure-et-Loir*:

Le banquet de Châteauaud sera, comme le banquet de Chartres, une manifestation imposante en faveur des réformes électorale et parlementaire. On a déjà la certitude que la réunion sera nombreuse. L'arrondissement de Chartres aura ses représentants, et nous espérons qu'il en sera de même des arrondissements de Dreux et de Nogent-le-Rotrou.

Le banquet sera présidé par M. Raimbault, député de Châteauaud. On a tout lieu d'espérer que quelques uns de ses collègues viendront s'asseoir à ses côtés.

M. le contre-amiral de Mackau, ancien ministre de la marine et des colonies, est, dit-on, nommé à l'ambassade de Turin, en remplacement de M. le comte Mortier.

M. le comte Walewski serait nommé ministre plénipotentiaire à Francfort, en remplacement de M. Just de Chasseloup-Laubat, décédé.

Le feu a pris ces jours derniers dans une des caves de la galerie du Louvre qui relie ce palais aux Tuileries. L'infatigable activité des sapeurs-pompiers a eu bientôt maîtrisé l'incendie qui a fait peu de dégâts. On attribue cet accident au mauvais état de l'un des calorifères. Quoi qu'il en soit, on ne saurait apporter une trop attentive surveillance à la conservation d'un monument qui renferme une si grande partie de nos richesses en peinture et autres objets d'art.

On écrit de Nantes:

L'instruction commencée sur le vol des 40,000 fr. n'a encore jeté aucune lumière sur les auteurs de ce coup de main. Un homme avait été arrêté, mais il a été reconnu depuis pour un marchand de vaches qui se rendait à une foire, porteur de 200 fr., et il a été relâché par la justice.

On écrit du Havre:

La brume était si épaisse hier en rivière, que la navigation a été presque totalement interrompue. Les remorqueurs destinés pour Rouen ont dû relâcher pour la plupart, de peur d'accident.

Le gouvernement belge vient de créer à Bruxelles un signe de distinction pour les ouvriers et artisans qui auront fait preuve d'habileté et dont la conduite sera irréprochable. Ce signe consiste en une décoration en argent ou en or, suspendue à une chaîne du même métal, et qui se portera à gauche sur la poitrine. Le nom du décoré et le millésime seront inscrits au revers de la décoration. La décoration en argent sera seule accordée comme première récompense; celle en or ne s'obtiendra qu'à un second concours. Le jury de l'exposition de 1848 est chargé de désigner les candidats. Le nombre des décorations est fixé à 1,000, savoir: 800 en argent et 200 en or.

On écrit de Liverpool, le 10:

Un fâcheux événement, qui nous fait craindre les plus affreux malheurs, est arrivé ce matin dans la Mersey. Le navire américain *Isaac-Allerton* s'est abordé avec le paquebot à vapeur de Dublin le *Queen-Victoria*, ayant à bord, outre son équipage, cent-soixante-deux passagers. Vingt d'entre eux ont réussi à sauter à bord du navire, qui a essayé, mais en vain, de garder le steamer en vue, ce qui laisse de graves inquiétudes sur le sort de ce dernier, car le temps est à la tempête, et l'américain a de graves avaries qui font pressentir que le *Queen-Victoria* n'a pas été épargné.

Pendant que le magnifique steamer *Hibernia* n° 2 exécutait sa dernière traversée de Pittsburg à Cincinnati, le feu éclata dans sa cale, et les écoutes furent à peine levées que les flammes s'élevèrent et atteignirent le pont supérieur, laissant entrevoir le danger d'une destruction complète. Le *Commercial* de Cincinnati s'exprime à ce sujet en ces termes:

Trois cents passagers étaient à bord quand l'alarme fut donnée. Le capitaine, homme froid et énergique, mit tous les bras en réquisition pour sauver le bateau et la vie des passagers, et, après avoir pratiqué des ouvertures, introduit l'eau, etc., le feu fut éteint.

Il paraît que le feu aurait été occasionné par l'explosion de quelques matières chimiques qui se trouvaient dans la cale. Un sentiment d'horreur s'empara de tous les passagers lorsqu'il fut découvert que quelques tonneaux marqués *café*, et brûlés en partie, contenaient de petits barils de poudre à feu cachés dans la denrée indiquée par l'étiquette; les douves d'un de ces barils étaient déjà charbonnées! C'est presque miraculeusement que le bateau n'a pas sauté et que les trois cents personnes qu'il portait n'ont pas été anéanties. On est saisi de terreur à la seule pensée de l'imminent péril qu'il a couru.

En ce moment la Forêt-Noire, écrit-on de la Baar, est le théâtre de vols et de brigandages. Des bandes armées pénètrent dans les fermes, enlèvent ce qu'elles trouvent et partagent ensuite leur butin. Aussi de nombreuses patrouilles parcourent la contrée, et déjà elles ont arrêté deux brigands à l'aide de leurs armes; l'un d'eux s'est échappé depuis.

On écrit de Prague, 5 novembre:

Hier matin, à huit heures, deux convois se sont heurtés entre les stations d'Anval et Biechowitz. Un brouillard épais régnait en ce moment. Le convoi est arrivé à cinq heures du soir. Trois personnes ont été tuées; cinquante sont blessées, dont plusieurs grièvement; un conducteur a eu trois os de la jambe brisée et plusieurs doigts de la main coupés.

La *Gazette de Cologne* publie, d'après une statistique toute récente, le tableau suivant de la population des principales villes de l'univers en 1847:

Londres et sa banlieue, 2,026,000; Jeddo, capitale du Japon, 1,600,000; Paris, 1,087,000; Pékin, 1,000,000; Canton, 800,000; Constantinople, 780,000; Nankin, 700,000; Lintsin, 680,000; Calcutta, 650,000; Bénarès, 650,000; Madras, 500,000; Saint-Petersbourg, 480,000; Naples, 470,000; New-York, 440,000; Berlin, 410,000; Vienne, 400,000; Awa, 380,000; Patna, 380,000; Manchester, 363,000; Luknow, 360,000; Lisbonne, 350,000; Delhi, 350,000; le Caire, 350,000; Moscou, 330,000; Dublin, 298,000; Glasgow, 290,000; Philadelphie, 280,000; Liverpool, 280,000; Amsterdam, 260,000; Hyderabad, 250,000; Alep, 250,000; Madrid, 240,000; Mirzapour, 240,000; Ispahan, 220,000; Mexico, 220,000; Cendy, 220,000; Daska, 200,000; Bombay, 200,000.

Nouvelles Etrangères.

ANGLETERRE.

Les journaux de Londres du 8 enregistrent, comme bruit de ville seulement, un projet de retraite que l'on prête au comte Grey, ministre de l'intérieur, et à sir Charles Wood, son parent, chancelier de l'échiquier.

Il paraît que la reine n'ouvrira pas en personne le nouveau parlement, mais qu'elle délèguera une commission à cet effet.

Deux maisons engagés dans le commerce des Indes-Orientales et de l'Egypte, celles de MM. Thurbur et C^{ie}, et de MM. Johnson, Cole et C^{ie}, viennent de suspendre leurs paiements.

Il est certain, dit le *Morning-Advertiser*, qu'immédiatement après l'ouverture du parlement, les ministres présenteront aux chambres un bill ayant pour objet de modérer les entreprises de chemins de fer.

Un journal de Londres du 10 annonce que le gouvernement britannique, cédant enfin aux remontrances de Guernesey, aurait rappelé son gouverneur, le major-général Napier.

Le *Times* du 10, dément dans les termes les plus énergiques, la nouvelle de la prochaine retraite du comte Grey et de sir Charles Wood, membres du cabinet Russell, hasardée par le *Morning-Herald* du 9.

Mardi soir, dit le *Daily-News*, M. Arrowsmith a donné lecture au conseil municipal de Worcester d'une lettre de Falmouth, portant qu'il y avait eu un cas de choléra à bord d'un vaisseau venu de la mer Noire, et que ce vaisseau avait été soumis à une quarantaine. Un autre vaisseau arrivé avec une patente suspecte a été mis en quarantaine. Le conseil a immédiatement adopté une résolution tendant à nommer un comité de surveillance.

IRLANDE.

L'état de l'Irlande continue à empirer. L'*Evening Mail* de Dublin prête au lord-lieutenant le projet de publier sous peu les proclamations les plus sévères.

Le parlement, une fois réuni, serait d'ailleurs saisi de deux bills portant des pénalités très fortes, l'un contre les personnes qui donneraient asile à des malfaiteurs, l'autre contre les détenteurs d'armes.

Une lettre du comté de Strokestown annonce que deux hommes accusés d'être les meurtriers du major Mahon ont été arrêtés. Le comté est, d'ailleurs, dans un état effrayant. Un très grand nombre de noms figurent sur les listes des victimes voués aux coups des meurtriers. Parmi ces noms est celui d'une dame qui a fait saisir des financiers pour n'avoir pas payé leurs fermages. Les villes et les villages sont remplis de gens de mauvaise mine, qui ne travaillent pas, et qui ne paraissent manquer de rien. La troupe et la police sont harassées de fatigue.

ESPAGNE.

M. Ros de Olano est nommé ambassadeur en Portugal, en remplacement de M. Ayllon. Décidément les ambassades sont des moyens d'exil pour le gouvernement espagnol. M. Cordova, ex-collègue de M. Ros de Olano et mis comme lui à la porte du cabinet, est nommé grand-eroix de l'ordre de Charles III.

Le seul fait intéressant que les derniers avis de Madrid mentionnent consiste dans la capture du chef carliste Llorente, qui avait fait une pointe sur la Navarre, et dans la dispersion totale de sa bande.

Les provinces basques n'ont pas bougé. L'*Eco del Comercio* publie l'ordonnance royale qui nomme le général Espartero ambassadeur d'Espagne à Londres et la réponse du duc de la Victoire. Voici le teneur de ces deux documents:

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

A M. le duc de la Victoire.

Excellence,

La reine notre souveraine a daigné rendre le décret suivant, en date du 1^{er} courant:

« Prenant en considération les qualités éminentes qui distinguent don Baldomero Espartero, duc de la Victoire, et voulant lui donner un témoignage public de ma royale estime et de la confiance que j'ai en sa capacité, non moins qu'en son attachement à ma personne, je le nomme mon ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près

de S. M. la reine des royaumes-unis de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Je le transmets à Votre Excellence pour votre connaissance et satisfaction.

Dieu garde Votre Excellence longues années.

Madrid, le 6 octobre 1847.

LE DUC DE VALENCE.

RÉPONSE DU DUC DE LA VICTOIRE.

A Son Excellence le ministre des affaires étrangères.

Excellence,

J'ai reçu l'ordonnance royale par laquelle la reine, notre souveraine, a daigné me nommer son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire près de Sa Majesté la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Je serai toujours très reconnaissant de la nouvelle marque de la royale estime de Sa Majesté; mais je supplie Sa Majesté de vouloir bien, par un effet de sa royale bonté, me permettre de ne pas accepter ces fonctions si élevées, ayant besoin de rester quelque temps éloigné des affaires publiques pour soigner mes affaires particulières, abandonnées depuis si long-temps.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien le faire savoir ainsi à Sa Majesté, en lui exprimant en même temps la pureté et la sincérité de mes sentiments, et en l'assurant que je serai toujours son serviteur le plus constant et son sujet le plus fidèle.

Dieu garde Votre Excellence longues années.

Londres, le 24 octobre 1847.

LE DUC DE LA VICTOIRE.

AUTRICHE.

M. de Metternich, à qui la colère avait fait ordonner de percevoir en Bohême les impôts, qui s'élevaient à 50,000 florins, en dépit de la diète qui les avait refusés, a révoqué cette mesure arbitraire.

Certes, ce n'est pas à un bon mouvement, mais à la peur qu'il faut attribuer cette révocation. En présence des manifestations de l'Italie et de la Suisse, le gouvernement autrichien a compris qu'il fallait céder dans les possessions slaves, sous peine d'être pris entre deux feux. Sous l'empire des mêmes craintes, il se montrera à coup sûr très liant avec la diète de Hongrie, qui va ouvrir bientôt sa session.

HANOVRE.

La Gazette de Hanovre du 6 novembre contient une proclamation royale qui prononce la dissolution de l'assemblée actuelle des états et annonce la convocation d'une nouvelle diète. Le jour de la réunion sera ultérieurement fixé.

HAÏTI.

Les dernières nouvelles de Port-au-Prince sont du 3 octobre. Le président Soulouque, revenu depuis le 21 septembre de sa visite dans les provinces septentrionales d'Haïti, avait, par son retour à la capitale, ramené les affaires à une situation favorable. Il venait de publier une adresse relative aux derniers troubles, et par laquelle il fait connaître qu'il est déterminé à s'occuper de cette affaire et à livrer à la sévérité des lois ceux que l'on pourra convaincre d'avoir porté atteinte à la tranquillité du pays.

MEXIQUE.

Le paquebot français à vapeur le Missouri est arrivé mercredi au

Havre, venant de New-York, qu'il a quitté le 25 octobre, à trois heures de l'après-midi. Les journaux que nous recevons par cette voie contiennent des détails circonstanciés sur les derniers événements qui se sont passés à Mexico jusqu'au 28 septembre, dernière date des avis parvenus aux Etats-Unis comme en Europe.

L'armée américaine occupait Mexico, après y avoir rétabli l'ordre, et avait été rejointe par les divers corps qu'elle avait laissés en arrière. Les renforts qu'elle attend, et dont une partie est déjà rendue à la Vera-Cruz, se montent à environ 15,000 hommes, et porteront son effectif à plus de 25,000 hommes. Jusqu'à leur arrivée, le projet du général Scott paraît être de se fortifier dans sa position et d'y attendre les mouvements de l'ennemi.

Les Mexicains se sont définitivement emparés de Puebla, où la garnison américaine tient encore dans la citadelle. C'est vers ce point que paraissent se tourner les efforts du parti vaincu.

D'après les journaux de New-York, toute espérance de paix avec le Mexique est définitivement perdue.

Aucun autre moyen que l'annexion, disent ces journaux, ne pourra mettre un terme à la guerre.

Le rappel de M. Trist est officiel.

Santa-Anna a donné sa démission de la présidence et a nommé à sa place M. Pena y Pena, président de la première cour de justice, lui donnant les généraux Herrera et Pacheco pour collègues. Il a envoyé son corps d'armée à Quiretaro, sous les ordres du général Herrera, gardant environ 1,000 hommes de cavalerie autour de lui. L'argent manquait pour payer l'armée.

Le congrès mexicain devait s'assembler le 5 octobre à Quiretaro, mais on doute qu'il puisse se réunir.

Santa-Anna s'est réservé le commandement de l'armée.

L'American Star publie des détails sur le supplice infligé à plusieurs soldats, irlandais pour la plupart, qui avaient quitté les rangs américains pour combattre sous le drapeau du Mexique.

Le 9 septembre au matin, dit ce journal, ont été pendus à San-Angel seize déserteurs de l'armée américaine qui avaient pris les armes contre leur gouvernement. Aussitôt après, dix ou douze autres ont été fustigés et marqués à la joue de la lettre D. Riley, le chef de la bande de Saint-Patrick, a eu sa part du fouet et de la marque. La première partie de ce supplice a été infligée par un mulâtier mexicain, le général Twigg ayant pensé avec raison qu'il ne méritait pas d'être frappé par la main d'un soldat américain. Il n'a pas supporté son supplice avec le stoïcisme auquel on s'attendait.

Le lendemain, quatre autres de la même compagnie furent exécutés à Mixcoac, et le 13 trente autres ont été pendus à un même gibet dans la même ville. Cette exécution avait lieu au moment de l'attaque de Chapultepec, et le colonel Harney, montrant ce fort aux condamnés, leur dit qu'ils vivraient assez pour voir le drapeau américain flotter sur les créneaux, mais pas plus long-temps. Quelques minutes après, en effet, les couleurs américaines étaient arborées, et au même instant les déserteurs étaient lancés dans l'éternité.

Le clergé de San-Angel s'est vivement interposé pour sauver la vie de ces hommes, mais en vain. Le général Twigg a répondu que

c'était à Ampudia, à Arista, à Santa-Anna que ces hommes devaient leur mort, car eux seuls avaient détourné de leur devoir et de leur obéissance les malheureux qui payaient si chèrement leur crime.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

RHUMES. Toux, catarrhes, gripes, toujours guéris par une seule boîte de **TABLETTES LAROQUE** au LICHEN. — Prix: 1 f. 25 c. et 70 c. — Rue Saint-Polycarpe, 10; à la pharmacie des Célestins; Simon, à Vaise; Rigolot, à Saint-Etienne; Paquelin, à Châlon; Voituret, à Mâcon; Ravet, à Bourg.

Bourse de Paris du 13 novembre 1847.

Les fonds sont restés assez calmes. Le 5 a été fait, avant l'ouverture, à 77 22 1/2, et il ouvert au parquet à 77 20. Il a été coté un moment à 77 23, puis il est retombé graduellement à 77 10, cours qui même n'a été fait qu'au-parquet. Enfin, après quelques variations tout-à-fait insignifiantes, il a fermé au parquet à 77 20. Dans la coulisse, il est resté à 77 16 1/4. Affaires peu actives. Les fonds anglais en hausse de 1/8 0/0.

CHEMINS DE FER.		SAINT-GERMAIN.	
Trois pour cent	77	Saint-Germain	510
Quatre pour cent	104	Versailles (rive droite)	205
Quatre et demi pour cent	116 40	Versailles (rive gauche)	1216 23
Cinq pour cent	77 40	Paris à Orléans	923
Emprunt de 1847	77 40	Paris à Rouen	525
Trois pour cent belge	102 23	Rouen au Havre	525
Quatre 1/2 p. cent belge	97 5/4	Avignon à Marseille	166 23
Cinq pour cent belge	102 23	Strasbourg à Bâle	367 50
Récépissés Rothschild	97 5/4	Orléans à Vierzon	497 50
Cinq pour cent romain	5290	Orléans à Bordeaux	372 50
Trois pour cent espagnol	425	Chemin du Nord	416 23
Banque de France	970	Paris à Strasbourg	402 50
Banque belge	4370	Tours à Nantes	416 23
Caisse Lafitte		Paris à Lyon	
Comptoir Gannoner		Lyon à Avignon	
Obligations de Paris			

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 novembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	1205 75	1207 50	1208 75	1211 23	1208 75	1211 23
prime d. 40			1223	1226 23	1223	1226 23
Paris à Rouen	922 50	923 75	923		923	
prime d. 40						
Avignon à Marseille	567 50	568 75	566 23	566 23	566 23	566 23
prime d. 40			583	583	583	583
Orléans à Vierzon	557 50		560		560	
prime d. 40						
Chemin du Nord	370	367 50	370	370	370	370
prime d. 40			382 50	382 50	382 50	382 50
Paris à Lyon	415	415	415 75	415	415 75	415
prime d. 40			417 50	417 50	417 50	417 50
Mines de la Loire	625	620	650	615 75	650	615
prim de. 40			635	635	635	635

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, 1. **VENTE JUDICIAIRE.**

Jeudi dix-huit novembre mil huit cent quarante-sept, à dix heures du matin, il sera procédé, à Lyon, quartier Perrache, rue Smith, à la vente aux enchères et au comptant d'un hangar en bois couvert en tuiles creuses, et d'une quantité de planches faisant palissade. (3249)

VENTE AUX ENCHÈRES DE **37 CHEVAUX DE TRAIT** ET DE LEURS HARNAIS.

Dépendant de la société qui a existé pour la construction du fort de Sainte-Foy.

Le samedi vingt novembre 1847, à l'heure de deux, il sera procédé, sur la place du marché aux chevaux, dite Charabara, à la vente aux enchères de dix-huit chevaux de trait et de leurs harnais; et le samedi 27, à la même heure, à la vente de dix-neuf chevaux et de leurs harnais.

La vente a lieu en vertu d'une ordonnance de référé en date du 9 novembre courant mois, exécutoire sur minute, contre les syndics de la faillite du sieur Robert, entrepreneur.

Il sera perçu cinq pour cent en sus des enchères.

Aucune réclamation pour vices rédhibitoires ne se sera admise, excepté pour la morve et le farcin, et seulement dans le cas où l'adjudicataire se sera conformé à la loi. (4428)

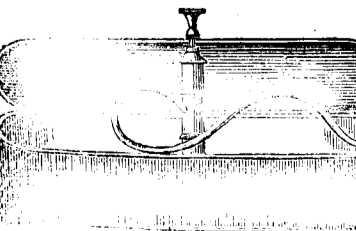
A VENDRE de gré à gré. — Une très belle propriété, située à Saint-Clair, près la Tour-du-Pin, ayant une contenance de plus de soixante hectares, formant deux domaines avec leurs bâtiments d'exploitation, et consistant en maison de maître, deux maisons fermières et autres bâtiments ruraux, jardins, vergers, terres, prairies et bois taillis; le tout d'un seul tènement.

La maison de maître sera vendue avec ses meubles ou sans meubles. Cette propriété, outre les réserves du propriétaire, est d'un revenu de quatre mille francs.

On accordera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour en faire l'acquisition, à M. Jarnet, propriétaire à Saint-Clair, ou à M. Jean-Baptiste Derret, propriétaire, demeurant à Bourgoin. (2492)

A VENDRE Un fonds de marchand de métiers, rue des Fossés, 49, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (4092)

Clyso-Pompes en tous genres, Clyssoirs, Instruments en gomme et en cuir bouilli.



Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 43.

A VENDRE Une jolie et agréable petite propriété d'agrément, située aux Massues, ayant un des plus beaux points de vue des environs de Lyon. Le vendeur se contentera de recevoir la moitié comptant.

S'adresser à M. Vallière, arbitre de commerce, quai d'Orléans, 23. (1242)

A VENDRE Bureaux, rayonnages, agencements de magasin, étoffes et échantillons; poêle de salle ou de magasin, et divers objets de ménage. Rue du Commerce, n° 4, au 2^e étage. (4193)

ASSOCIATIONS

proposées en disposant de 10, 15 à 30,000 f., pour commerces et industries offrant garantie et bénéfice, entre autres une pour une dame.

S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 42. (1241)

GAZ DE BILBAO.

MM. les actionnaires sont priés d'assister à l'assemblée générale de la Compagnie qui aura lieu le jeudi 18 novembre courant, à trois heures trois quarts, grande rue Sainte-Catherine, n° 9. (1240)

A VENDRE Une petite propriété tout près de Louhans (Saône-et-Loire). Le village est des mieux situés et des plus riches. Elle conviendrait à quelqu'un qui aurait un état. Il n'y en a point d'exercé dans le village, s'il ne voulait pas s'occuper de culture. Toutes facilités seront données.

S'adresser à M. Ducheneau, notaire à Louhans, ou à M. Gallan, place du Plâtre, maison Tholozan, (1238)

SIROP ANTI-GOUTTEUX DE BOUBÉE, Rue Dauphine, n° 38, à Paris.

Vingt années de succès. — Ce sirop enraye instantanément l'accès de goutte le plus violent; éloigne les accès, donne du ton aux articulations. Il réussit également contre les rhumatismes aigus et chroniques.

Les médecins les plus renommés de Paris, MM. Andral, Velpeau, Leroy-d'Étiolles, Heller, Ducros, etc., etc., l'ont adopté dans leur pratique. M. Jules Cloquet, médecin du roi des Perses, traite avec ce médicament son illustre malade.

Dépôt chez MM. Vernet, à Lyon; Martel, à Grenoble; Michel, à Tarare; Ayot, à Villefranche; Galy, à Saint-Etienne; Labor, à Roanne; Fessy, à Montbrison; Carrière, à Bourg; Martin, à Belley; Mercier, à Nantua; Giroud, à Gex. (3414)

PATE PECTORALE De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix. — Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. — Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (3907)

AVIS AU COMMERCE. MM. de Bouvand et C^{ie}, commissionnaires au chemin de fer, cours Suchet, à Perrache, ont l'honneur de prévenir le commerce de cette ville qu'ils viennent d'organiser sur Paris un service de fourgons en poste dont le trajet se fera en deux jours. Ce service sera quotidien et commencera le 19 novembre courant.

Les prix seront fixés, suivant la nature de la marchandise, par le directeur du bureau spécial établi au port Saint-Clair, n° 20. (1237)

A VENDRE tout de suite, à un prix avantageux, un établissement de café et de marchand de vins, très bien agencé, situé dans une bonne position. Le prix de la location est peu élevé. — S'adresser à M. Morel, place Sathonay, n° 6, au 2^{me}, à Lyon. (1204)

ATELIERS De la rue de Jarente, 16.

PONT ET COMPAGNIE, Propriétaires de tous les modèles et ateliers des anciennes maisons FAUCILLE et LOGNOS.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine, portatifs et maçonnés, calorifères et cheminées, le tout garanti. (2463)

VINS DE BORDEAUX. La maison de Bordeaux, déterminée par les nombreuses relations que ses voyageurs ont formées à Lyon, vient d'y établir un DÉPÔT PERMANENT. Elle vend en gros et en détail, et veut rendre accessibles à toutes les fortunes les vins de BORDEAUX, indispensables dans les maladies, indispensables encore dans les fêtes. Ses facilités pour les transports lui permettent d'en livrer, garantis parfaitement naturels de Bordeaux, à un franc la bouteille au comptant. Ces vins n'arriveront à Lyon qu'après un voyage sur mer. — Dépôt: rue Boissac, 7. (4143)

GAZ DE FLORENCE.

MM. les actionnaires de la Compagnie d'éclairage par le gaz de la ville de Florence sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale extraordinaire, qui aura lieu le 18 novembre courant, à six heures et demie du soir, dans les bureaux de la Compagnie, place Neuvettes-Carmes, 7.

MM. les actionnaires sont instamment priés d'assister à cette réunion, qui a un but de haute importance. (2499)

PASTILLES DE MINISTRE, BONBON PECTORAL.

Composé de végétaux gommeux et calmants. Remède pour les irritations de l'estomac et de la poitrine. — Place Bellecour, 12. — 4 f. la boîte. (3461)

CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE A LYON.

MM. les actionnaires sont prévenus que, sur la demande que plusieurs d'entre eux ont adressée au conseil d'administration, en vertu de l'article 49 des statuts, une assemblée générale extraordinaire aura lieu dans les salons de Meunier-Lemardela, rue de Richelieu, n° 400, à Paris, le lundi 13 décembre prochain, à midi.

L'assemblée générale ordinaire prescrite par l'article 39 des statuts aura lieu dans le même local le lundi 20 décembre suivant.

Ceux de MM. les actionnaires de capital et d'industrie qui, aux termes des articles 40 et 42 des statuts, réunissent les conditions nécessaires, sont invités à vouloir bien se rendre à la présente convocation.

Les actions dont les transferts n'auraient pas plus de quinze jours de date ne pourront, au terme du règlement, donner droit de faire partie de l'assemblée générale. Le dépôt des actions au porteur devra être fait, au moins quinze jours à l'avance, au bureau de l'agence centrale, à Paris, rue de Lille, n° 103, où les cartes d'entrée seront délivrées à partir du 8 décembre. (2502)

GUÉRISON RADICALE

Des maladies secrètes, des dartres, gales, écoulements nouveaux ou anciens, et toute acréty ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de P. LIPPE QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (3781)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016]

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acréty ou vice du sang et des humeurs,

Par le **Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.**

Extrait du Codex MEDICAMENTARIUS, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie

PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX: 5 FRANCS LE FLACON. S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE **Rue Palais-Grillet, 23.**

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY, FILS, Rue de la Poulallerie, 19.